

Ce que le budget 2012 de l'Ontario signifie pour vous

Le budget déposé le 27 mars prévoit des compressions de l'ordre de 18 milliards. Ces compressions touchent tous les secteurs. Ce document décrit ses principaux impacts. Parce que le gouvernement ontarien est minoritaire, les partis d'opposition peuvent proposer des changements à ce budget et il est donc toujours temps d'éviter les coupures les plus importantes et il est même peut-être possible de convaincre les libéraux de renoncer à cet ordre du jour d'austérité.

Hôpitaux : Gel du financement des budgets de fonctionnement des hôpitaux, ce qui signifie des fermetures de lits et des pertes d'emplois. Aucun soin de courte durée ne sera transféré aux cliniques communautaires. Certains projets de construction de nouveaux hôpitaux seront annulés.

Éducation : Compressions de 500 millions sur 3 ans. Les conseils ont ordre de fermer des écoles. Les étudiants seront limités à 34 crédits. Le Programme de maternelle à temps plein va de l'avant, mais sans les composantes avant et après les heures de classes qui devaient être assurées par les conseils, donc des journées pas si intégrées.

Aide sociale : Gel des prestations, ce qui fait que les Ontariens les plus démunis sont encore plus pauvres de 20 % que lors de l'ère Mike Harris. L'augmentation prévue des prestations pour enfants est réduite de moitié.

Éducation postsecondaire : Les libéraux maintiennent la subvention de 30 % des droits de scolarité, mais pour payer ce programme, ils élimineront d'autres bourses et abandonneront des programmes complémentaires dans les universités. Diminution du financement de 160 millions en dollars constants.

Soins de longue durée : Dans ce domaine, le budget prévoit le délestage de tous les soins vers les soins à domicile, mais sans le financement nécessaire. Les libéraux prétendent que des économies 210 millions attribuables à la sous-utilisation des services dans le secteur peuvent être réalisées, mais il y a aujourd'hui près de 30 000 personnes en attente d'un lit de soins de longue durée.

Services sociaux : Aucune mention des services de garde. Généralisation du financement direct dans le secteur des Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, mais aucune mention du financement des agences. Fusions des Sociétés d'aide à l'enfance et régionalisation des services. Délestage du POSPH.

Salaires : Le budget prévoit un gel des salaires d'une durée de 2 ans pour tous les travailleurs du secteur public. Bien que la mesure ne fasse pas partie de la Loi budgétaire, le Ministre des Finances, Dwight Duncan, a menacé d'imposer le gel des salaires par voie législative s'il ne peut être conclu aux tables de négociation.

Arbitrage : De nouveaux délais plus serrés pour compléter le processus – ce qui peut signifier une limite dans le choix des arbitres. Après un arbitrage de 12 mois sans décision, c'est le Conseil des relations de travail de l'Ontario qui sera appelé à trancher.

Régimes de retraite : Dans les régimes à financement conjoint pour lesquels les membres contribuent à hauteur de moins de 50 %, la norme sera ramenée à 50/50. Pour les régimes à entreprise unique, l'exigence du partage des coûts est aussi amenée à 50/50. Une fois de plus, cette mesure ne fait pas partie de la Loi budgétaire, mais il s'agit de l'orientation choisie par le gouvernement.